

# LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

Île Seguin le 8 septembre 2022

Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 8 Septembre 2022  
des 6 associations requérantes\* contre le projet de l'Île Seguin

## La négociation de la dernière chance ?

Mercredi 07 septembre, P-C Baguet, Maire de Boulogne, et Laurent Dumas (Emerige) ont célébré le commencement du chantier d'aménagement de la pointe amont de l'Île Seguin. Un arbre, le premier depuis bien longtemps, a été planté : c'est de bon augure ! Le projet d'Emerige est un pôle culturel totalisant 53 000 m<sup>2</sup> (Multiplex Pathé, Fondation d'art contemporain, Hôtel 4 étoiles, galerie commerciale et bureaux) dont les permis de construire ont été délivrés il y a plus de 4 ans.

Cette cérémonie annoncera-t-elle la fin d'une des plus longues et mouvementées sagas urbaines de la région parisienne ? Depuis 2005 - date de la fin de la démolition des usines Renault sur l'Île -, projets, concours, mécènes et investisseurs se sont succédés sans pour autant convaincre l'opinion et trouver le chemin d'une concrétisation. Seule la Seine Musicale, inaugurée en 2017 et financée par le département 92, a pu être réalisée.

Le démarrage du chantier du pôle culturel sur l'amont de l'île se fait alors que plusieurs recours (contre le PLU 2018, l'agrément bureaux accordés par le Préfet de Région à Bouygues Immobilier -BI-, l'autorisation préfectorale portant sur la ZAC Seguin-Rives de Seine au titre de la loi sur l'eau, les permis de construire) pèsent encore sur les deux permis de construire accordés le 6 avril 2022 à BI pour l'aménagement de la partie centrale de l'île et que la SPL et BI n'ont pas, à ce jour, signé le contrat qui engage la Ville, l'aménageur et BI pour réaliser ce projet.

Les 6 associations requérantes inscrivent leur combat sur l'île Seguin dans la continuité de la Déclaration adoptée en octobre 2020 par 27 associations (cf. <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/>).

La crise sanitaire et ses conséquences sur l'immobilier tertiaire (télétravail), la crise climatique qui a brutalement rappelé sa gravité au monde entier cet été, la qualité paysagère et écologique de cette boucle de Seine face aux coteaux de Sèvres, Meudon et Saint-Cloud, la situation de la Ville de Boulogne-Billancourt qui est parmi les plus carencées en espaces verts publics des Hauts-de-Seine, confortent les associations dans un combat qu'elles estiment d'intérêt public : en deux mots, le programme de construction demandé pour la partie centrale de l'île Seguin est trop important. Il faut donner plus de place à la renaturation de l'île et à son insertion paysagère. Cette position n'est pas pour autant jusqu'au-boutiste.

En effet, depuis septembre 2021, les associations ont gardé le contact avec Bouygues Immobilier mais malheureusement pas avec le maire de Boulogne. Sur le fond, elles ont toujours expliqué qu'elles contestaient surtout le programme demandé par la Ville de Boulogne (130 000 m2 de bureaux) et non l'architecture intéressante du projet de BIG, par ailleurs moins imposante (y compris en m2 construits) que celle du projet de DBS abandonné par la Ville en avril 2021 comme celle du groupe Bolloré en 2019.

Ces contacts ont repris après la délivrance des permis de construire entre mai et juillet dernier dans un esprit d'écoute réciproque. Ils ont abouti fin juillet 2022 à un échange de courriels permettant d'ouvrir une négociation formalisée avec l'assistance des avocats des deux parties et la volonté d'aboutir d'ici début octobre.

Une première rencontre a eu lieu le 06 septembre dernier, les échanges ayant porté sur 5 points :

- Le respect du grand paysage et la question de la hauteur des bâtiments,
- La réduction substantielle du nombre de m2 de bureaux construits. Pour les associations il devrait se limiter aux seuls besoins de Bouygues Telecom - principal preneur de bureaux de l'île centrale -,
- L'augmentation substantielle de la surface du parc projeté sur l'île afin d'atteindre les objectifs annoncés dans le projet de SCOT à savoir 30% de la superficie de l'île en pleine terre,
- Un effort de végétalisation de l'amont, de l'aval et des grands murs de quai ceinturant l'île,
- Une réflexion particulière sur la programmation des commerces, des services, d'animation des RDC des bâtiments construits sur l'île dont les bureaux de la rue centrale.

Au-delà de BI ces questions concernent la SPL Val-de-Seine Aménagement, le maire de Boulogne et, cela serait normal, le département des Hauts-de-Seine.

D'autres réunions vont suivre, nous y allons confiants.

\* **Les 6 associations requérantes** : *France Nature Environnement Île-de-France, Environnement 92, La Seine n'est pas à vendre, Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Nous sommes Boulogne et l'Association des Rives de Seine.*

---

**Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin**

**Courriel** : [presse\(at\)la-declaration-ile-seguin.fr](mailto:presse@la-declaration-ile-seguin.fr)

**Dossier de presse** : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?DossierPresse>

**Internet** : [www.la-declaration-ile-seguin.fr](http://www.la-declaration-ile-seguin.fr)

**Twitter** : @declarileseguin - **Facebook** : @declarationseguin